

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA
N° 3255/Just.

Astrida, le 22 novembre 1950.

Cher Maître,



En réponse à votre lettre du 13 novembre 1950, j'ai l'honneur de vous transmettre, en annexe, en double exemplaire l'attestation selon laquelle Monsieur Jayashanker Pranshanker JOSHI a résidé en Territoire d'Astrida.

Veuillez agréer, Cher Maître, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour l'Administrateur Chef du Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant, J.KIRSCH,

Maître Louis F. GANSHOF

Avocat

Loco Me. M.BALTUS

à

U S U M B U R A .

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 3254/Just.

Astrida, le 22 novembre 1950.

Cher Maître,

Suite à votre lettre du 13 novembre dernier, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, deux exemplaires de l'attestation selon laquelle Monsieur Dalpatram Pranshanker JOSHI a été immatriculé à Astrida.

Veuillez agréer, Cher Maître, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour l'Administrateur Chef du Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant, J.KIRSCH,

maître Louis F.GANSHOF
Avocat

Loco Me. M.BALTUS
à

U S U M B U R A .

